

Le paysage est une affaire de culture partagée. Il n'est la compétence d'aucune collectivité ou organisme en particulier mais il est le résultat d'un grand nombre d'actions menées par tout un chacun. Que ce soit l'agriculteur qui cultive et gère son champ, l'habitant qui repeint sa façade, le maire qui définit le zonage de son PLU, le promoteur qui construit les lotissements, tous sont responsables de la qualité du cadre de vie.

Le référentiel paysager du Bas-Rhin est une démarche souhaitée par le Conseil Général du Bas-Rhin. Il a pour objectif d'identifier les composantes du paysage du département et de définir les enjeux de paysage afin d'alimenter les politiques d'aménagement du territoire conduites par l'Etat, la Région, le Département ou les Communautés de communes dans leurs prérogatives respectives.

Cette étude se place dans la suite des concertations thématiques de la démarche «Hommes et territoires» engagée par le Conseil Général du Bas-Rhin en 2004.

Le Grand Ried

Les entités paysagères du Bas-Rhin

Le référentiel paysager est un outil pédagogique qui sert à construire un regard partagé sur la qualité du territoire en apportant des éléments au débat. Il a vocation à ouvrir le débat. L'échange avec l'ensemble des partenaires, élus, représentants de l'Etat, de la Région, du Département, du CAUE, etc...permettra de développer un outil d'aide à la décision et à la planification en vue d'orienter le projet.

La vision d'ensemble du paysage qu'offre le référentiel servira notamment à :

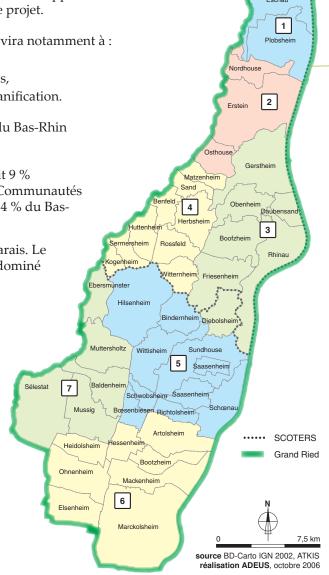
- encadrer les projets d'aménagements,
- intégrer la dimension paysage dans les cahiers de charges,
- intégrer la dimension paysage dans les documents de planification.

Sur les 14 entités de paysage que compte le département du Bas-Rhin le «Grand Ried» est la première entité traitée.

Le «Grand Ried» représente une superficie de 427 km², soit 9 % du Bas-Rhin. Il comprend 43 communes regroupées en 7 Communautés de communes et approximativement 40 000 habitants soit 4 % du Bas-Rhin.

L'étymologie du mot Ried désignerait le mot roseau ou marais. Le «Grand Ried» correspond donc, à l'origine, à un paysage dominé par les roselières.

- Communauté Urbaine de Strasbourg
- 2. Communauté de communes du Pays d'Erstein
- 3. Communauté de communes du Rhin
- 4. Communauté de communes de Benfeld et environs
- Communauté de communes du «Grand Ried»
- 6. Communauté de communes de Marckolsheim et environs
- 7. Communauté de communes de Sélestat



LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

Les principaux traits de caractère du paysage du «Grand Ried» constituent l'identité du territoire, la mémoire des lieux qu'il convient de connaître avant toute intervention.

Un paysage diversifié dans un secteur de polyculture préservé

Cadré entre le canal du Rhône-au-Rhin et le Rhin, un secteur de six communes (Gerstheim, Obenheim, Daubensand, Boofzheim, Rhinau) se distingue par un paysage de «polyculture préservé». La persistance de nombreuses petites parcelles non remembrées, la diversité des cultures, la préservation des structures paysagères (haies, bosquets, vergers, alignement d'arbres) dessinent un ensemble particulier intéressant dans le paysage.

Une structuration nord/sud du territoire calée sur les cours d'eau

Cadré par le Rhin et l'Ill, le territoire du «Grand Ried» s'est développé linéairement entre les zones d'inondation de l'Ill et la digue du Rhin.

La RD 468 structure la desserte de l'ensemble du territoire du nord au sud. Elle offre un parcours relativement homogène et lisible, malgré sa sinuosité, grâce à son alignement végétal quasi



Le canal du Rhône-au-

Rhin, à l'ouest de la RD 468, forme une autre ligne structurante par sa plantation linéaire. Il partage le territoire en deux parties presque égales.

Le Rhin, une limite structurante

Cependant, le réseau de voiries transversales est faible. Il présente un maillage ramifié de petites voies, difficilement lisibles avec peu de points d'accroche est/ouest. Des principales voies qui traversent le «Grand Ried», seule la RD 424 entre Sélestat et Marckolsheim est clairement lisible. La RD 5 et la RD 426 sont peu lisibles, et quand à la Rocade sud elle se situe en limite nord du territoire et fonctionne à une échelle interrégionale sans lien avec le «Grand Ried».



Des limites bien identifiables

Les limites de l'entité «Grand Ried» sont assez clairement identifiées bien qu'elles soient de natures et d'épaisseurs différentes.

A l'est, le Rhin représente une limite forte pratiquement infranchissable. Le fleuve, ses digues et la forêt rhénane qui l'enserre constituent un ensemble bien identifié.

A l'ouest, la limite composée par le Ried de l'Ill alternant espa-

ces ouverts et boisés autour des cours d'eau, est bien palpable mais moins évidente à lire.



C'est essentiellement la végétation de hautes tiges qui délimite visuellement l'entité à l'est et à l'ouest.

Au nord, la Rocade sud, surmontée des lignes électriques à haute tension, forme une limite nette et tranchée entre l'agglomération urbaine de Strasbourg et la plaine rurale du «Grand Ried».

Seule la limite sud n'est pas identifiable dans le paysage. Il ne s'agit que d'une limite administrative du département, le même type de paysage se poursuit dans le Haut Rhin.



LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

Un paysage en mosaïque typique du Ried

Le «Grand Ried» se compose d'une superposition de motifs végétaux (arbre, haie, bosquet, alignement) qui, par leurs répartitions, leurs agencements, leurs formes, dessinent un paysage en mosaïque créant une diversité d'échelle et une richesse visuelle. Cette diversité est d'autant plus importante que le site est sans relief.

L'alternance de bosquets, cultures et prairies offre un paysage trés diversifié dans la bande de l'Ill.

Les massifs denses des forêts constituent des noyaux importants au sein des continuités paysagères et écologiques que sont la bande de l'Ill et la bande rhénane.



La ripisylve des cours d'eau dessine des serpentins et des lignes qui ferment le paysage. Ces lignes végétales sont très importantes dans le secteur agricole où la monoculture s'intensifie.

Haies, vergers, bosquets, arbres isolés sont des éléments qui animent l'espace rural plat.

Les arbres d'alignement de la RD 468 créent une continuité visuelle du parcours et définissent un cadre de vue intimiste dans la traversée du «Grand Ried».

Les plantations des abords du canal du Rhône-au-Rhin constitue également un couloir végétal découpant l'espace.



Shapo



Arbres et bosquets animant l'espace

ouloir végétal du canal du Rhône-au-Rhin

RD 468 : continuité visuelle du parcours

Shady La bande rhénane, ...

Des potentiels de valorisation pédagogique et ludique dans la bande rhénane

La bande rhénane possède de nombreux atouts ludiques et pédagiques qui restent méconnus du grand public. Ses forêts alluviales reconnues comme unique à l'échelle européenne, le Rhin et ses îles, ses anciens chenaux alluviaux à hauteur de Daubensand et

de Mackenheim/Marckolsheim; le plan d'eau de Plobsheim; lieu de séjour majeur pour les oiseaux, le polder d'Erstein très riche éco-

logiquement, ses nombreux ouvrages hydrauliques, sont autant d'éléments potentiels au développement pédagogique, ludique et touristique.



Une eau très présente et pourtant peu perceptible

L'eau, bien qu'omniprésente dans l'organisation du «Grand Ried», reste très peu perceptible. Elle constitue un élément peu valorisé dans le paysage.

Le Rhin endigué est visible seulement de quelques points de la RD 20 au niveau de la digue à Rhinau, à Marckolsheim, ou via le plan d'eau de Plobsheim et sa base nautique. Les bras du Rhin sont ensevelis sous la forêt et peu praticables.



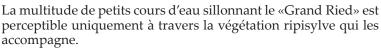
L'Ill, située en limite de deux entités de paysage, à l'articulation de

l'espace bâti et non bâti, est accessible au public, qu'à partir de quelques promenades notamment à Erstein, Sélestat, etc.

et secteur bâti

Le canal du Rhône-au-Rhin, en partie déclassé, n'offre pas de promenades aménagées, piétons ou cyclistes. Il est peu en con-

tact avec les villages du territoire, et lorsque c'est le cas, sa présence est anonyme.



Les ponts, généralement fleuris dans la traversée des villages, représentent des signes importants de la présence des cours d'eau.



Un paysage banalisé en secteur agricole intensif



La partie centrale du «Grand Ried» a vu progressivement s'intensifier la culture céréalière de plus grande valeur ajoutée et ceci plus particulièrement vers le sud, à partir de Sundhouse, où le remembrement, le drainage et les techniques d'irrigation ont permis de cultiver de grandes surfaces à dominante de «maïsiculture».

La disparition progressive de l'élevage, des prairies de fauche, de structures paysagères telles que haies, végétation ripisylve des ruisseaux, vergers, contribuent à l'appauvrissement du paysage lié à une banalisation de l'occupation des terres.

Un arrière plan cadré par la ligne d'horizon des Vosges et de la Forêt-Noire

Le territoire de plaine sans relief du «Grand Ried» dégage des vues permanentes, par beau temps, sur le relief des Vosges et de la Forêt-Noire. Ces massifs encadrent le site et renforçent la structuration nord-sud.

L'horizontalité du territoire lui confère des points de vue très lointains au-delà de la barrière végétale quand elle existe.



LES TRAITS DE CARACTÈRE DU PAYSAGE

Le plan d'eau de Plobsheim,

Accroché au Rhin et reliant le canal de décharge de l'Ill au Rhin, le plan d'eau de Plobsheim forme un plan d'eau de 655 hectares, le plus vaste du département. Il est encore peu fréquenté et pratiqué pour les non avertis.



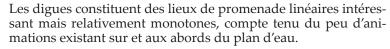
Réserve artificielle, ses rives sont endiguées en grande partie, ce qui lui donne dans sa partie nord une confi-

guration très rectiligne et peu engageante.



Le plan d'eau offre de vastes vues dégagées sur la Forêt-Noire. Le premier plan est toutefois fermé par la végétation haute bordant les digues.

Des activités nautiques se sont développées avec la base de loisirs dans la partie nord qui reste un lieu confidentiel.



Le plan d'eau offre un paysage plus intéressant dans sa partie sud avec une échelle plus intimiste, des rives plus sinueuses au nord-ouest et une grande richesse écologique en particulier pour les oiseaux.

Le «site des sept écluses», à l'articulation des deux parties du plan d'eau est particulièrement intéressant. Seuls quelques pêcheurs et promeneurs avertis le fréquentent.





Des zones inondables qui assurent une diversité de paysage

La bande de l'Ill présente une grande richesse écologique et paysagère, par ses nombreux cours d'eau en méandres, ses zones humides et sa grande zone inondable qui engendrent une végétation importante, et dessinent une imbrication d'espaces ouverts et d'espaces boisés créant une variété paysagère.

Cet espace, non bâti, forme une continuité paysagère longitudinale nord/sud. On découvre, en le traversant, ces ambiances alternant espaces ombragés et boisés avec des prairies ouvertes et claires.

La limite ouest de la bande de l'Ill est confrontée à l'urbanisation grandissante des villages qui s'égrènent le long de la RN 83. L'extension des villages le long de l'Ill représente un élement perturbateur pour la valorisation du paysage.



Un paysage humide propice à la présence du brouillard

Le «Grand Ried» présente un microclimat propice à la formation de nappes brumeuses dues à la présence importante de l'eau, que ce soit à travers les zones humides, les cours d'eau ou la nappe phréatique, et à l'absence de relief. Un brouillard qui engendre une ambiance mystérieuse et particulière où les formes végétales prennent des allures fantomatiques.



Un paysage architectural villageois encore bien préservé

Les villages sont répartis de manière relativement homogène sur l'ensemble du «Grand Ried». Tous sont situés sur les terrasses caillouteuses en dehors des zones humides et inondables

La plupart des villages ont préservé dans leur partie centrale une architecture type de maisons à colombages, avec un schéma traditionnel du corps de ferme aligné directement sur la rue, et l'église au coeur du village. Les villages sont traversés par les routes départementales.

Les extensions récentes ont généralement un impact visuel rarement positif. D'une architecture contemporaine se démarquant de l'existant et situées en périphérie du centre ancien, les extensions sont visibles de loin via la route et en entrée de village.

Des paysages dénaturés aux abords de l'agglomération strasbourgeoise

La pression urbaine est plus forte sur les communes proches de la Communauté urbaine de Strasbourg telles que Plobsheim et Eschau. Krafft, dans le prolongement d'Erstein subit également cette pression qui dénature son site pourtant stratégique, à l'articulation du canal du Rhône-au-Rhin et du canal de décharge de l'Ill, à l'entrée du plan d'eau de Plobsheim et du Polder d'Erstein. L'implantation de zones d'activités, de grandes zones d'habitats pavillonnaires banals, la présence de centres commerciaux, jusqu'au type de mobilier urbain contribuent à dénaturer le caractère traditionnel villageois qui fait le charme de ces communes.



Extension périphérique d'un village



Les châteaux d'eau forment des signaux dans le paysage

Les châteaux d'eau dominent dans le paysage plat et rural du «Grand Ried». Avec presque autant de châteaux d'eau que de villages, ceux-ci constituent des éléments repères plus visibles que les clochers d'églises qui sont également dominants au sein du village.

LA CAPACITÉ D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Le paysage est en perpétuelle évolution et connaître sa dynamique permet d'évaluer l'état des pressions qui s'y exercent. Il s'agit d'identifier les signes visibles de transformation du paysage à travers le répertoire des projets intercommunaux et des POS afin d'évaluer les risques et les enjeux liés à cette dynamique.

Deux types de paysages sont ici mis en parallèle :

- les paysages en mutation, ceux qui sont appelés à se transformer,
- les **paysages** «**reconnus**» qui, comme un négatif, représentent des paysages relativement stables. Ce sont des paysages faisant l'objet de protections et d'inventaires dont on reconnaît une valeur, que ce soit en terme de richesse écologique, historique ou culturelle.

Les paysages reconnus

Deux grands types de paysages reconnus dans l'entité «Grand Ried»

- le paysage naturel que l'on retrouve au-delà de l'échelle de l'entité «Grand Ried», se caractérise par deux grands ensembles continus liés au réseau hydrographique, soit le Ried de l'Ill et la bande rhénane,
- le paysage urbain que l'on retrouve ponctuellement à travers la présence de monuments historiques et le bâti traditionnel des centres anciens des villages.

Bande rhénane et bande de l'Ill; deux ensembles relativement stables

Le paysage de la bande rhénane entre le Rhin et le canal du Rhône-au-Rhin, est reconnu à travers les nombreuses contraintes et protections qui s'appliquent en particulier sur les forêts (forêt alluviale protégée le long du Rhin, forêt d'Erstein et île de Rhinau classées en réserve naturelle), et à certains paysages liés à l'eau tels que le polder d'Erstein et le plan d'eau de Plobsheim.

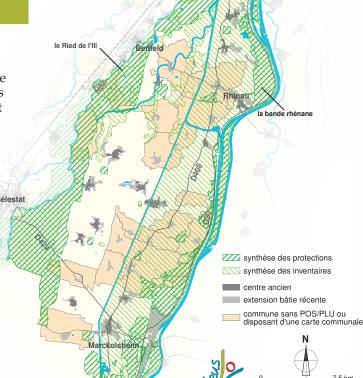
Plusieurs inventaires recouvrent les milieux jouxtant le Rhin (zones humides, ZNIEFF...). Leurs objectifs de préservation du

patrimoine biologique et végétal participent à la durabilité des paysages.

Quant aux sites NATURA 2000, ils font l'objet de mesures de protection mais ne conduisent pas à interdire totalement les activités humaines.

Si le paysage classé est relativement protégé de toute évolution importante et notamment de l'urbanisation, il n'en est pas de même du paysage soumis à inventaire. En effet, un certain nombre d'inventaires ne sont assujettis à aucune contrainte particulière, et il s'agit donc de secteurs plutôt vulnérables. C'est le cas de la majorité du paysage de la bande rhénane.





source BD-Carto IGN 2002, ATKIS

alisation ADEUS, novembre 2006

Les paysages reconnus



Le paysage de la bande de l'Ill peut être également considéré comme relativement stable. Le paysage est reconnu et durable en raison de la protection de la zone inondable de l'Ill (Plan de Prévention des Risques d'Inondation) et du classement en zone humide ou en zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique de certaines parties du territoire.

Les prairies sont pour l'instant maintenues à l'aide des contrats d'agriculture durable qui sont volontaires mais dont la durée est limitée à une période de court terme (5 ans). Les paysages de prairie sont donc pérennes pour l'instant.

Des centres villageois globalement pérennes

Les paysages bâtis des centres anciens des villages sont généralement à l'échelle du «Grand Ried» pérennes, surtout lorsqu'ils comprennent un bâtiment ou plusieurs bâtiments classés aux monuments historiques. Leur présence génère un périmètre de 500 mètres autour du monument, dont l'objectif consiste à protéger la relation entre cet édifice et son environnement.

Dans le «Grand Ried», plusieurs centres anciens sont protégés par la présence d'un monument historique : Plobsheim, Erstein, Gerstheim, Obenheim, Boofzheim, Rhinau et Mackenheim.

Même si quelques outils de préservation existent dans les POS/PLU, l'évolution des centres anciens, et du bourg en général est avant tout fonction de la reconnaissance du patrimoine par les habitants et de la volonté des élus de garder ce patrimoine.



Les paysages reconnus ne sont pas toujours des paysages pérennes



Les niveaux de contrainte et de protection n'étant pas identiques, les paysages reconnus ne sont pas tous considérés comme durables. Certains font l'objet de protections visant à les préserver, d'autres font l'objet d'inventaires qui imposent des contraintes sans pour autant les préserver totalement.

Sur l'entité du «Grand Ried», une grande partie du territoire est néanmoins peu sujette à évolution en raison de :

- l'existence de protections réglementaires sur certains secteurs,
- la présence de documents de planification qui maîtrisent et encadrent l'évolution de l'urbanisation et son insertion dans le paysage.

Les milieux naturels ainsi que les centres anciens des villages sont généralement les plus protégés en raison de leur vulnérabilité. Le degré de mutation des paysages représentatifs de ces espaces naturels, ou bâtis remarquables dépend de l'importance des contraintes qui s'appliquent à ces territoires.

Dans ce paysage du «Grand Ried», seule, la plaine agricole, n'est pas considérée en tant que paysage reconnu. En effet, les espaces agricoles, dans ce secteur, ne font pas l'objet de protections et d'inventaires particuliers.

LA CAPACITÉ D'ÉVOLUTION DU PAYSAGE

Les paysages en mutation

Des tendances d'évolution du paysage non spécifiques au «Grand Ried»

Les tendances d'évolution constatées sont principalement liées à :

- l'étalement des villages (habitat, activités, équipements,...) dans la plaine agricole,
- la tranformation de l'espace agricole (mécanisation, remembrement,...).

Des tendances d'évolution qui ne sont pas spécifiques au «Grand Ried» avec cependant une problématique particulière pour l'étalement des villages, d'interface entre espaces bâtis et paysages reconnus.

L'interface Ried de l'Ill / plaine d'Erstein

Le Ried de l'Ill, milieu écologique majeur au paysage remarquable, jouxte un chapelet de villages ou de bourgs s'échelonnant dans la plaine d'Erstein. L'Ill marque généralement la limite entre ces deux entités de paysage.

Des extensions de village sont prévues entre le tissu existant et le cours de l'Ill par toutes les communes longeant le Ried de l'Ill. Ces extensions ont pour conséquence la création d'un «continuum» bâti le long de l'Ill, oubliant la présence du Ried de l'Ill. Le village de Benfeld, par exemple, a presque entièrement consommé l'espace en frange avec l'Ill.



Interface III / tissu urbanisé



Ces extensions sont essentiellement vouées à de l'habitat sauf pour la commune d'Huttenheim qui envisage d'implanter des activités à moyen terme en lisière de l'Ill. L'impact sur le paysage est d'autant plus important que les bâtiments d'activités présentent souvent des volumes bâtis plus importants que ceux de l'habitat des villages. Par ailleurs aucune coupure significative de l'urbanisation, sous forme d'espaces agricoles, ludiques récréatifs ou sportifs... (orientations du SCOTERS) n'a été maintenue entre les deux villages ; l'urbanisation se rejoint.

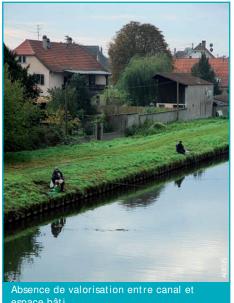
L'interface canal Rhône-au-Rhin / bourgs

Le canal du Rhône-au-Rhin est un élément structurant du paysage. Il marque la limite ouest du paysage reconnu de la bande rhénane. Son interface avec les communes de Marckolsheim, Sundhouse, Erstein-Krafft et Plobsheim qui le jouxtent n'est pas mis à profit pour valoriser leur cadre de vie.

Dans la plupart de ces communes, des extensions sont prévues. Les communes d'Erstein, d'Eschau et de Marckolsheim envisagent d'ailleurs de développer des activités à moyen terme en lisière du canal sans tenir compte pour l'instant de cette situation particulière.

L'interface espace agricole / bourg

L'interface entre les bourgs et l'espace agricole est traditionnellement représentée par des espaces de transition, caractérisés par un petit parcellaire spécifique, accueillant vergers, jardins, potagers et diverses cultures représentatives d'une «agriculture



espace bâti

de proximité» en frange villageoise. Ces espaces de transition sont fragilisés et tendent à disparaître, remplacés par les extensions des villages sous forme de lotissements, de secteurs d'activités, ou de zones d'équipements divers.

Cette problématique d'interface ne se situe pas uniquement au contact d'un paysage reconnu puisque l'espace agricole n'est pas, dans la plaine centrale, reconnu comme tel. Il s'agit néanmoins d'une problématique pratiquement généralisée à l'ensemble du territoire.



Des risques de privatisation et d'appauvrissement du paysage au niveau des interfaces

Les principaux risques d'évolution du paysage sur le «Grand Ried» se situent à l'interface entre espaces bâtis et paysage reconnu. Ces interfaces sont des lieux sensibles où s'articulent et s'appréhendent des paysages de natures différentes pour tisser des liens entre deux territoires.

L'évolution des paysages à l'interface entre le Ried de l'Ill et la plaine d'Erstein constitue un risque de privatisation des abords de l'Ill, par l'habitat ou les activités, entraînant une perte de lisibilité et de reconnaissance du Ried de l'Ill, une dévalorisation du cadre de vie et du patrimoine naturel.

11

L'évolution des paysages à l'interface entre le canal et les bourgs constitue un risque de privatisation des abords du canal, et de non reconnaissance du canal comme potentiel paysager, entraînant un appauvrissement des abords du canal, une perte de bénéfice réciproque en terme de cadre de vie pour l'habitat ou l'activité jouxtant le canal.

L'évolution des paysages à l'interface entre les bourgs et l'espace agricole constitue un risque d'extension du bâti sans référence au centre ancien, entraînant l'absence d'intégration visuelle du village dans son espace rural, l'appauvrissement de l'identité du bourg, la fragilisation des espaces agricoles de proximité existant aux abords des villages, qui sont dotés également d'une vocation de loisirs et de détente.

Concernant l'espace agricole, les risque d'évolution portent sur la banalisation du paysage et une modification de son échelle par la disparition des motifs végétaux (haies, bosquets, arbres isolés), l'assèchement des fossés et la présence forte de monoculture.

Des projets intercommunaux qui valorisent le paysage

Les projets intercommunaux concernant le «Grand Ried» valorisent le canal et les structures naturelles existantes :

- la réhabilitation du canal du Rhône-au-Rhin par les Voies Navigables de France remet en service la section du canal comprise entre Artzenheim et Friesenheim, et s'accompagne de la réalisation d'un itinéraire cyclable continu dans le prolongement du parcours cyclable déjà en service sur la section Strasbourg-Rhinau.
- la Trame Verte régionale portée par le Conseil Régional, a pour objectif de rétablir les connexions entre les milieux naturels, afin de créer un maillage régulier sur l'ensemble de la plaine, et permettre des échanges biologiques. Le but étant de développer des «infrastructures naturelles» qui remplissent des fonctions écologiques, paysagères et socio-récréatives.

Paysage reconnu

protections et inventaires

Paysage en mutation

extension future de l'urbanisation

prévue au POS/PLU

Dynamique du paysage

interface lil / bâti

interface canal / bâti

interface bâti / milieu agricole

extension bâtie récente

commune sans POS/PLU ou disposant d'une carte communale espace agricole

source BD-Carto IGN 2002, ATKIS

La dynamique du paysage

LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

Quelles sont les valeurs paysagères du «Grand Ried» ? A quoi tient son identité ? Qu'est-ce qui fait sa spécificité, la richesse de son cadre de vie, et qui est propre au «Grand Ried»?

C'est d'abord cette diversité végétale intimement liée à l'omniprésence de l'eau, cette échelle de paysage créée par l'alternance d'espaces ouverts et fermés, cette plaine rurale plane, cet horizon délimité par les massifs des Vosges et de la Forêt-Noire.

La prise en compte de ces valeurs a des conséquences concrètes en matière d'aménagement du territoire : elle doit conduire à préserver les spécificités du territoire, qu'elles soient géographiques, culturelles ou historiques, dans le sens où elles constituent la mémoire collective des lieux.

Il s'agit de comprendre les lieux pour concevoir les évolutions du territoire sans renier ses caractéristiques identitaires.

De Sélestat à Erstein, le Ried de l'Ill forme un ensemble homogène, de paysages humides et inondables caractérisé par une forte présence végétale et une alternance d'espaces ouverts et boisés. Le Ried de l'Ill constitue une entité contrastante avec le développement urbain qui s'intensifie dans la plaine d'Erstein le long de la RN 83.







La valorisation Ried de l'Ill passe par l'affirmation de ses ca-

ractéristiques naturelles : interdire ou limiter les espaces bâtis, préserver ces alternances prairies/boisés/cultures en maintenant les prairies à l'aide notamment des contrats d'agriculture durable, affirmer et mettre en scène les portes d'entrée et les passages à travers le Ried, développer des loisirs valorisant les caractéristiques naturelles du milieu existant.

La valorisation du Ried de l'Ill passe aussi par **l'aménagement** de son interface le long de l'Ill notamment par rapport aux bourgs s'étalant en plaine d'Erstein:

- éviter la privatisation des abords de l'Ill,
- développer une urbanisation de qualité qui profite de la proximité du Ried de l'Ill pour valoriser son cadre de vie,
- développer des espaces publics de promenade piétons-cycles associant les bords de l'eau et les bourgs,
- créer des continuités vers la bande rhénane et le canal du Rhône-au-Rhin,
- requalifier les abords de cours d'eau.

La valorisation touristique et environnementale de la bande rhénane

Le Rhin est un fleuve qui a été pacifié par des aménagements lourds qui font de ses abords des sites aujourd'hui peu valorisés. Les digues en particulier offrent des grands espaces linéaires, arides, et... contradictoires avec la forte valeur écologique que représente la bande rhénane.



12



Développer les usages



Lier la bande rhénane à la bande de l'III via le canal de décharge

La revalorisation de la bande rhénane passe en partie par la reconquête de ses rives, son désenclavement, et le développement d'activités pédagogiques.

Elle suppose aussi l'amélioration des usages liés aux bords de l'eau, notamment le plan d'eau de Plobsheim et les îles, avec la création d'espaces ludiques, de circulations douces, d'espaces d'accueil du public, de sites de découverte de la nature, etc.

La confluence de l'Ill et du Rhin, via le canal de décharge de l'Ill et le plan d'eau de Plobsheim, mérite une attention toute particulière. En effet, il s'agit d'un lieu stratégique, liant bande rhénane et Ried de l'Ill, articulant canal du Rhône-au-Rhin, plan d'eau de Plobsheim, polder d'Erstein et l'Ill. Un lieu potentiellement riche pour la valorisation de ces sites, et pourtant ignoré voire disqualifié par certains aménagements.

- développer à Krafft un tourisme de proximité axé sur la nature (aires pédagogiques, aires de stationnement au départ de promenades, embarcadère sur le canal, guinguettes, promenades organisées à pied, en vélo et en bateau, etc...),
- résorber les éléments disqualifiants du paysage à Krafft tels que accès au polder via la zone d'activités, lotissements et zones d'activités visibles à l'entrée du village, Super U au centre du village) et développer des équipements à haute qualité environnementale.
- aménager, à partir de Krafft, des promenades piétons/cycles agréables et bien signalées reliant le polder d'Erstein, le plan d'eau de Plobsheim, l'Ill, le canal du Rhône-au-Rhin.

La requalification de la plaine agricole

L'évolution de la plaine agricole s'est fait au détriment de la qualité du paysage. L'agriculture a subi des évolutions importantes (remembrement, développement des techniques agricoles, de l'irrigation, etc.) et répond à des logiques de rentabilité économique qui tendent au développement de la céréaliculture à grande échelle. La monoculture fait table rase de toute une série d'éléments tels que haies, arbres isolés, bandes enherbées le long des cours d'eau et prairies qui représentaient malheureusement la richesse du paysage.



Maintenir les motifs végétaux

Les enjeux sur la plaine agricole portent sur sa requalification à travers la préservation ou la réintroduction des motifs végétaux contribuant à la diversification des paysages et des échelles de paysage : maintien ou création de bandes enherbées ou boisées le long des rivières phréatiques, promotion d'une diversification agricole rentable liée à des marchés parallèles ou expérimentaux tels que le bio-carburant.

LES ENJEUX D'AMÉNAGEMENT

La valorisation du canal du Rhône-au-Rhin par

Le canal du Rhône-au-Rhin, en partie déclassé, n'est plus aujourd'hui un élément d'animation dans le paysage.

Les quelques bourgs ou villages qu'il côtoie (Marckolsheim, Sundĥouse, Krafft, Plobsheim et Eschau) ne tirent pas partie de sa proximité. Dans le cadre de la réhabilitation du canal celui-ci devient un enjeu de développement du cadre de vie dont doivent profiter les villages notamment à travers les extensions pro-

La situation centrale du canal sur le territoire du «Grand Ried» entre bande rhénane et plaine d'Erstein, sa linéarité et ses projets sont des atouts pour le développement des loisirs.

Les enjeux pour le canal du Rhône-au-Rhin portent sur sa valorisation dans le paysage à travers la création de circulations douces, la qualification ou la requalification du bâtis à ses abords, le développement d'animations ponctuant le parcours, son articulation avec la bande rhénane, le Ried de l'Ill ou d'autres sites d'intérêt à identifier, tels que les sites archéologiques.



La découverte du «Grand Ried» par une mise en scène du réseau routier

Les routes jouent un rôle important dans le paysage. Non seulement elles permettent de relier les sites entre eux mais ce sont les routes qui nous donnent à voir le paysage, nous le font découvrir et en quelque sorte le mettent en scène.

Deux catégories de routes jouent un rôle particulier sur le territoire du «Grand Ried» : les voies longitudinales structurant le paysage du nord au sud (la RD 468 et la RD 20 le long de la bande rhénane) et les voies transversales (RD 424, RD 5, RD 426) établissant la connexion avec les territoires limitrophes de la plaine d'Erstein et de l'Allemagne. Par ailleurs, ces voies en traversant les paysages variés du Ried de l'Ill, de la plaine agricole et de la bande rhénane constituent des parcours importants pour appréhender les ambiances variées du territoire.

Les enjeux pour les routes portent sur la mise en scène et la découverte du paysage, la facilité de se repérer dans le territoire, le confort de circuler.





un maillage végétal important et varié.

du secteur de Rhinau

la variété culturale.

Répartis pratiquement à équidistance, les villages et les bourgs sont, dans ce paysage rural plan, des éléments repères visibles de loin.

Les abords du village représentent, en ce sens, des impacts visuels importants, en particulier lorsqu'ils sont visibles à partir de la route. Or, les extensions des villages qui se développent en périphérie sont le plus souvent en décalage avec l'organisation traditionnelle, ce qui occasionne une rupture avec le tissu existant et un problème d'interface avec le milieu rural, d'où l'importance, en terme de paysage, portée aux entrées de bourgs ou à leur périphérie.

Les enjeux de paysage concernant les villages consistent à maintenir le bourg en tant que noyau compact dans le pay-Les enjeux de paysage sage et à l'intégrer dans son milieu rural: gestion de l'interface entre espace bâti et espace rural par la préservation ou la plantation d'arbres, de vergers, de haies, en particulier lorsqu'ils sont visibles de la route. Le maintien de la diversité paysagère agricole Le secteur de Rhinau comporte une diversité paysagère liée à une diversité culturale, à des parcelles de petites tailles, à Les enjeux sur ce secteur consistent à préserver cette diversité et cette échelle de paysage en maintenant les structures végétales, et en encourageant les initiatives visant à maintenir ou promouvoir Enjeux de protection paysage de zone humide paysage de bord d'eau (rivière, canal, plan d'eau) paysage routier espace boisé grande entité naturelle Enjeux de gestion paysage de bord d'eau (rivière, canal, plan d'eau) paysage routier interface à valoriser secteur agricole à valoriser Enjeux d'aménagement paysage de bord d'eau à aménager interface à réhabiliter site à réhabiliter

> source BD-Carto IGN 2002, ATKIS ation ADEUS, novembre 2006

15

CHANNIDER Référentiel paysager du Bas-Rhin





Programme partenarial

Chef de file : Conseil Général du Bas-Rhin avec la collaboration

du Service Environnement

Equipe projet: Sylvie Blaison, Nicolas Daval, Karin Gaugler,

Nathalie Griebel, Sophie Monnin. Photos: Jean Isenmann/ ADEUS

Janvier 2007 © ADEUS

L'agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération strasbourgeoise 9 rue Brûlée. BP 47R2 67002 Strasbourg Cedex http://www.adeus.org